L'ABEILLE.

JOURNAL QUOTIDIEN.......$12 } payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE..$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 9 JANVIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

ELECTION SENATORIALE.—Les deux Chambres de la Législature se réunissent aujourd'hui pour élire un Sénateur au Congrès. Cette élection est une affaire d'assez haute importance pour que chaque membre ait soin de se trouver à son poste. Le résultat, nous avons toute raison de le croire, méritera l'approbation du peuple de l'Etat, qui a le droit de demander que le choix tombe sur un homme dont les principes soient d'accord avec ceux de la majorité de la Législature, chargée par lui d'envoyer à la Chambre haute du Congrès un vrai représentant de sa volonté. Nous croyons inutile de présenter une seule observation, d'adresser un seul appel aux membres whigs. Ils savent fort bien que le résultat dépend en grande partie de leur sagesse et de leur bonne intelligence, et ils n'ont pas l'envie de donner par des divisions fatales aux intérêts de leurs constituants une cause de joie à leurs adversaires. Nous avons la confiance que les membres whigs porteront unanimement leurs voix sur le candidat de notre parti qui a le plus de chances de succès sur celui qui entre dans la lice avec le plus grand nombre d'arms. Le résultat est sûr entre les mains de la majorité. Nous n'essaierons pas une exhortation que l'on pourrait prendre pour un doute sur la fidélité, la persistance, le désintéressement des membres whigs, ... principes en vertu desquels ils ont été élus par le peuple. Nous sommes certains que pas un d'eux ne trompera la confiance que l'on a mise en lui, que pas un d'eux ne voudrait, par suite du chagrin ou du désappointement qu'il pourrait éprouver si le choix ne se portait pas sur le candidat de sa préférence, oublier un instant son devoir. Pas n'oublieront pas que le peuple a les yeux sur eux; et qu'il compte sur leur fermeté, leur patriotisme et leur fidélité.

HUIT JANVIER.—La Légion de la Louisiane est sortie hier en commémoration de cette glorieuse journée. Le temps était superbe, la revue a été des plus brillantes. Une cérémonie imposante à laquelle assistait tout le clergé a été célébrée à l'Eglise Cathédrale de St. Louis. M. Hériart, ancien élève du collège de Spring Hill, Mobile, fils de l'honorable Sébastien Hériart, a prononcé un discours patriotique et analogue à la circonstance qui a produit une vive sensation sur la nombreuse assemblée qui assistait à cette célébration.

ASSEMBLÉE CATHOLIQUE.—Une grande assemblée de catholiques a eu lieu hier dans la salle de bal de la Bourse, St.-Louis; cette assemblée, présidée par M. Bernard Marigny, a entendu une belle improvisation de M. Soulé, puis elle a unanimement adopté des résolutions pleines de sagesse et de convenance. En vertu de ces résolutions, douze pères de famille ont été nommés "à l'effet de mettre en œuvre tous les moyens en leur pouvoir afin d'effectuer un rapprochement entre les marguilliers de l'église St.-Louis et Monseigneur l'évêque de la Nouvelle-Orléans." Ce comité a reçu de pleins pouvoirs de l'assemblée; et la manière dont il est composé doit donner l'espoir qu'il réussira dans la mission de paix dont il a été chargé. Les membres du comité sont MM. Bernard Marigny, H. D. Peire, Z. Cavelier, J. Durel, M. Fleytas, M. J. Cucullu, Isidore Labatut, commodore Rousseau, Toussaint Mossy, Alonzo Morphy, Charles Genois, Pierre Allard et M. A. J. Guirot, secrétaire.

AFFAIRE DU SOMERS.

La commission nommée par le Président, pour procéder à une enquête sur le drame sanglant dont le Somers a été le théâtre, s'est réunie pour la première fois le 28 décembre à bord du *North Carolina*, qui se trouve actuellement dans le port de New-York. Cette commission se compose des commodores CHARLES STEWART, Président, JACOB JONES et ALEXANDER DALLAS, juges. A ces hommes spéciaux est adjoint en qualité de conseil judiciaire l'honorable et savant avocat OGDEN HOFFMAN. Dans la première séance qui s'est ouverte à midi, la commission n'a fait que se constituer, parce qu'il lui manquait, pour commencer ses travaux, des documents attendus de Washington. Le commandant Mackenzie a demandé l'autorisation de se faire assister pendant l'instruction par M. Slone, ce qui lui a été naturellement accordé.

La seconde séance n'a pas fait faire un pas à l'enquête; elle s'est passée tout entière en pures formalités sans le moindre intérêt. Le commandant MacKenzie a demandé qu'il fût bien entendu qu'il avait demandé l'assistance de M. Slone, non pas à titre de défenseur, mais simplement pour l'aider à tenir note des différents incidents de l'instruction. Le commodore Stewart a communiqué les pièces reçues de Washington, et après vérification on a constaté que ces pièces n'avaient aucun rapport avec l'affaire. Il a demandé alors au commandant Mackenzie s'il avait préparé un récit de tous les événements; celui-ci a répondu qu'il l'avait en effet préparé, mais qu'il en avait envoyé l'original à Washington, qu'il en avait du reste envoyé chercher une copie qui ne tarderait pas à arriver. Lorsque cette copie arriva, il se trouva qu'elle était presque indéchiffrable et dans un tel désordre qu'il était impossible de s'y reconnaître. Sur ce le commandant MacKenzie a demandé que l'on lui laissât jusqu'au lendemain pour réunir son récit. En conséquence, la commission s'est ajournée au lendemain.

Vendredi soir des voleurs ont essayé de s'introduire dans le magasin de MM. Dora et Cadreau, rue de Chartres, près l'encoignure Bienville; mais cette tentative a été déjouée par les propriétaires, qui, ayant été prévenus à temps, se tenaient sur leurs gardes.—Qu'on se tienne pour averti.

Hier matin, dit le *Picayune*, les chevaux qui conduisaient un corbillard se sont emportés rue Tchapitoulas. Le corps a été jeté hors de la voiture et est resté plus de *deux heures* dans la rue!

RIVIERE ROUGE.—Le *Herald* de Natchitoches dit que la rivière Rouge y est en pleine navigation.

THEATRE D'ORLEANS.

Le Théâtre a quelque peu langui depuis une semaine, par suite d'indispositions: la reprise des *Huguenots*, qui d'abord avait été promise pour mardi dernier, puis pour jeudi, n'a eu lieu que vendredi, et ces remises successives ont été fort peu favorables aux recettes. Il est vrai que celle des *Huguenots* a dû être un agréable dédommagement pour l'administration. La foule était partout, au parterre, au parquet, aux galeries, aux secondes loges, et surtout aux premières loges et aux loges grillées. La double rangée d'élégantes spectatrices qu'on avait attendue si longtemps à la salle d'Orléans, s'y trouvait au grand complet, et donnait réellement un air de fête à cette belle soirée; il ne fallait rien moins que l'attrait des hautes inspirations de Meyerbeer pour accomplir ce prodige. La représentation des *Huguenots*, du reste, a marché comme toutes les premières représentations: dans ces solennelles épreuves les artistes les plus affermis ne peuvent se défendre d'une vive émotion, et nécessairement l'ensemble s'en ressent, aussi bien que les détails. La soirée de vendredi en a été une nouvelle preuve; mais en même temps le public a compris que, le succès aidant, les choses s'amélioreraient singulièrement à la seconde reprise, et il a mis beaucoup d'empressement à encourager presque tout le monde. Les artistes devront lui tenir compte de sa courtoisie; on sait déjà que quelques-uns d'entre eux l'en récompenseront largement: Mme LECOURT, par exemple, qui fait un charmant page et qui a pour une première fois chanté fort remarquablement; Mme. PLACE aussi, dans le rôle de la Reine, causera le plus vif plaisir aux dilettanti qui voudront l'écouter comme elle chante d'ordinaire, c'est-à-dire avec soin; enfin M. BLES, dans le rôle de *Marcel*, qui sera, nous en sommes convaincus, l'une de ses meilleures créations, fera sensation par la manière intelligente dont il rend ce personnage et par la verve avec laquelle il aborde cette grande et difficile musique. Quelques répétitions de plus pourront aussi donner aux autres une partie de ce qui leur manque; et alors les *Huguenots* tiendront le rang qu'ils doivent occuper dans le répertoire de notre théâtre.

Avec la reprise des *Huguenots*, le théâtre n'a eu cette semaine qu'une nouveauté: *Une Chaîne*, comédie en cinq actes de M. Scribe. Si nous ne nous trompons pas, c'est pour nous un acte mortuaire à enregistrer; aussi un nécrologe de quelques lignes nous tiendra quitte envers les artistes et le public. L'intrigue d'*Une Chaîne* se retrouve presque chaque jour dans le monde parisien: un jeune homme est l'amant heureux d'une belle dame en possession de mari, laquelle, grâce surtout au mérite du fruit défendu et aux dangers de la situation, éprouve pour le susdit jeune homme une passion de la nature la plus constante et la plus vive; l'amant qui d'abord a été fort heureux de la glorieuse préférence qu'on lui accordait, finit par se lasser des charges de l'emploi et par en reconnaître les bénéfices; il voudrait donc quitter sa belle maîtresse, pour s'en aller tranquillement épouser une petite bourgeoise qui l'aimera modérément et lui donnera un intérieur et des enfants. Et voilà la difficulté! Car à mesure que son amant se détache d'elle, la belle Dame semble y tenir avec plus de fureur; et elle risque tout pour l'enlever à ses bourgeoises préoccupations: elle cherche à river la Chaîne, à l'aide de laquelle elle a retenu jusque là l'infidèle qui veut lui échapper. Cette lutte étrange, assez dramatique si l'on veut, n'amène d'ordinaire dans le monde qu'une seule et même scène, incessamment renouvelée jusqu'à ce que, l'orgueil et la lassitude s'en mêlant, la séparation ait lieu. Eh! bien de cette scène unique M. Scribe a prétendu faire une comédie en cinq actes, et il y a réussi, en "multipliant à chaque instant les événements, les incidents, les péripéties, les bons mots qui lui viennent, souvent même les bons mots qui sont venus à d'autres qu'à lui. A force d'agitations dans sa comédie, à force de changements incroyables, inattendus, merveilleux, il espère que personne ne verra combien sonne creux toute cette histoire vulgaire de l'adultère parisien." Le fait est que le public parisien qui retrouvait, sauf erreurs ou embellissements, quelques-uns des aspects de sa vie de tous les jours, a fort bien accueilli *Une Chaîne*, il y a quelque part treize ou quatorze mois; et ce succès que Janin appelle le plus incroyable, le plus extraordinaire, le plus effrayant de M. Scribe, a bien pu faire illusion à l'administration; mais malheureusement pour elle, il n'en a pas été de même de notre public, qui ne s'est pas même donné la peine d'assister à l'enterrement de ce drame mort-né.

ASSEMBLEE DES CATHOLIQUES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Répondant à l'appel qui leur avait été fait par un grand nombre de leurs cosignataires, les Catholiques de cette ville se sont réunis samedi soir à la salle de bal de la rue St.-Louis, à l'effet d'obtenir par des moyens de conciliation et de concorde une mutuelle en rapprochement entre le Clergé et les Marguilliers de l'église St.-Louis.

A sept heures précises l'Assemblée est appelée à l'ordre par M. Théard Jr. et le bureau se forme comme suit:

Président de l'Assemblée: M. Bernard Marigny; Vice-Présidents: MM. H.-D. Peire, Ch. Gepert, Justin Dutel, Manuel Fleytas, Isidore Labatut, Philippe Avegno, J. Soniat-Dufossat, M. J. Cucullu, P. Allard, J.-C. de St-Romes, Albert Hoa, T.-W. Collins, et Joseph Pilié;

Secrétaires: MM. A. J. Guirot et Th. Livaudais.

L'ordre le plus parfait règne dans cette Assemblée, la plus nombreuse peut-être qui jamais ait eu lieu en cette ville; le recueillement et la dignité de ceux qui la composent dit assez qu'elle ne va pas s'occuper de choses purement humaines, mais de l'intérêt bien compris de la religion.

M. Bernard Marigny résume dans une heureuse improvisation le but de la convocation de l'Assemblée; il fait en peu de mots l'historique des difficultés qui, antérieurement au schisme actuel, ont divisé le Peuple et le Clergé de la Louisiane. Il conclut enfin en proposant qu'un Comité de citoyens respectables soit nommé à l'effet d'agir comme médiateur entre Monseigneur l'Evêque de la Nouvelle-Orléans et Messieurs les Marguilliers de l'église St-Louis.

M. P. Soulé monte à la tribune, fait un appel à la raison et au patriotisme de la jeunesse louisianaise; conseille avant tout le calme et la modération; traite des droits du Clergé et de ceux des représentants immédiats de la Congrégation Catholique; s'abstient surtout de prononcer sur les questions qui les divisent; appuie enfin la proposition faite par M. Marigny de nommer un Comité conciliateur.

Sur motion, le Président nomme les personnes suivantes membres d'un Comité chargé de préparer des résolutions exprimant le vœu de l'Assemblée:

Messieurs J. Théard jr, rapporteur, C. Morel, J. Cuvillier, G. Bruslé, P. A. Charbonnet, Eugène Lasère, T. Montreuil, C. L. Durocher, C. A. Morin, P. Dorfeuille, T. E. Cazenave, Ete. Périlliat, Wm. Tolédano, Alph. Morel, S. A. Fontenet, C. Ramos, H. Ruffier, A. Liautaud, A. Rieffel, B. Turpin, L. Muh, J. Lefebvre, A. M. Dupeyru, J. A. Durel, L. Dubuc, A. Déjan, V. Labatut, A. Bruslé, J. Soraparu, L. Prévost, J. R. Tolédano, J. P. Roux, F. Prévost, F. Calogne et H. Decatel.

Après un recès de quelques minutes, M. Théard jr., au nom du Comité dont il est le rapporteur, soumet les considérants et les résolutions suivantes que le Président met aux voix et que l'Assemblée adopte à l'unanimité.

Attendu que les Catholiques de cette cité de la Nlle Orléans déplorent profondément les mésintelligences qui se sont élevées entre le Clergé et les Marguilliers de l'Eglise St. Louis;

Attendu que le vœu le plus ardent de ceux-ci est qu'il soit immédiatement pourvu aux moyens les plus propres à rétablir l'harmonie entre ces deux corps, et à faire disparaître jusqu'aux dernières traces des collisions qui les ont divisés;

Attendu que les Catholiques ici réunis considèrent l'état de schisme et de perturbation qui est né des différends survenus entre leurs pasteurs canoniques et les mandataires chargés d'administrer les intérêts de la Fabrique comme un scandale public, qui en se prolongeant davantage, pourrait mettre en péril un culte qu'ils aiment, qui fit l'orgueil, la joie et la consolation de leurs aïeux;

Il est résolu, 1° Que douze pères de famille, pris dans la cité de la Nlle. Orléans, soient nommés à l'effet de mettre en œuvre tous les moyens en leur pouvoir afin d'effectuer un rapprochement entre les Marguilliers de l'Eglise St. Louis et Mgr. l'Evêque de la Nlle. Orléans.

2°. Que les susdits pères de famille formeront un Comité qui se portera intermédiaire et pacificateur entre les parties, et tâchera d'obtenir une solution satisfaisante et durable des difficultés qui se sont élevées.

3°. [illegible] les Marguilliers et Mgr. l'Evêque seront instamment priés par leurs frères catholiques de se prêter à toute voie de conciliation qui pourrait leur être conseillée par ledit Comité; et de s'en remettre à sa sagesse pour toutes les matières sur lesquelles il pourrait être appelé à décider qui ne seraient pas incompatibles avec leurs droits et leurs obligations respectives.

4°. Que cette assemblée se tiendra satisfaite de toutes les mesures que le Comité jugera convenable de prendre pour atteindre le but désiré.

Il est de plus résolu, Que les préambules et résolutions susdits devront être publiés en français et en anglais dans l'Abeille et le Courrier de la Louisiane, et qu'une réunion extraordinaire des Catholiques de cette ville sera convoquée afin de prendre connaissance du résultat obtenu par le Comité nommé à l'effet d'effectuer un rapprochement entre Mgr. l'Evêque de la Nouvelle-Orléans et MM. les Marguilliers de l'Eglise St.-Louis.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées à l'unanimité membres dudit Comité:

MM. Bernard Marigny,	MM. Isidore Labatut,
H. D. Peire,	Commodore Rousseau,
Z. Cavelier,	Toussaint Mossy,
J. Durel,	Alonzo Morphy,
M. J. Cucullu,	Charles Genois,
M. Fleytas,	Pierre Allard,

Sur motion du Président, M. A. J. Guirot est nommé Secrétaire du Comité et l'Assemblée est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

A. J. GUIROT,
TH. LIVAUDAIS, } Secrétaires.

Messieurs les membres du Comité nommé samedi soir à l'Assemblée des Catholiques de cette ville, afin d'effectuer un rapprochement entre Monseigneur l'Evêque de la Nouvelle-Orléans et Messieurs les Marguilliers de l'Eglise St.-Louis, sont invités à se réunir cet après midi à 5 heures, à la Bourse St.-Louis.
Par ordre du Président.
A. J. GUIROT, Secrétaire.

INTERIEUR.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

WASHINGTON, le 28 décembre 1842.

Au Sénat, aujourd'hui, durant plus d'une heure, il y a eu un flot roulant de pétitions et mémoires relatifs au rappel de la loi sur les faillites. Quelques-uns demandent un rappel conditionnel, d'autres un rappel complet, d'autres enfin une modification. Environ une centaine de bills particuliers passés vendredi par la Chambre ont été lus et renvoyés aux comités spéciaux. On a ordonné l'impression pour une troisième lecture de quelques bills introduits au Sénat pendant la première semaine de la session; parmi ces bills se trouve celui de M. Fulton, allouant un drawback sur les marchandises importées au Mexique, sans avoir été débalées, par la route de terre de nos frontières de l'Ouest. La discussion du bill de M. Linn pour le règlement du territoire de l'Orégon a été mise à l'ordre du jour pour demain, et le Sénat s'est ajourné.

A la Chambre des Représentans, la seule affaire d'intérêt général dont il a été question, est la continuation des débats pour rappeler la loi sur les faillites. La discussion s'est éloignée du sujet principal; elle n'a été autre chose qu'une [illegible] de l'administration. M. Cushing a [illegible] fait allusion hier à la position du président sur la politique suivie par le parti whig, M. Thompson, de l'Indiana, lui a répondu aujourd'hui d'une manière qui ne permettait pas de réplique. A trois heures, la Chambre s'est ajournée.

29 Décembre.

Au Sénat, il a été présenté un nombre plus grand encore de pétitions et de mémoires relatifs au rappel de la loi sur les faillites. Lorsqu'on en est arrivé aux affaires ordinaires, il s'est élevé un grand débat au sujet d'une résolution prise de concert à la Chambre, et rapportée au Sénat par le comité de librairie pour la distribution du surplus des exemplaires du catalogue de la Bibliothèque aux membres du Congrès, pour leur usage particulier. Il a été prouvé par la discussion qu'il restait 700 exemplaires de ce catalogue, lesquels encombraient la chambre destinée à cet objet. La résolution ordonnant la distribution de ces exemplaires a été amendée; par suite de cet amendement il est accordé un exemplaire à chaque institution et université des Etats-Unis, et ces mots: "à chaque membre du Congrès" ont été remplacés par ceux-ci: "à toute personne ayant droit à faire usage de la Bibliothèque." Après avoir ordonné la troisième lecture de deux bills relatifs aux agents des pensions, le Sénat s'est ajourné.

A la Chambre, une heure et demie a été employée à des résolutions, bills, etc.; après quoi on en est arrivé aux débats sur le rappel de la loi sur les faillites, lesquels ont été résumés à deux heures moins un quart. La parole a été accordée à M. Wise, lequel a parlé durant l'heure qui lui est légalement accordée sans arriver à conclusion. Une motion pour l'autoriser à continuer a été perdue. A cet orateur a succédé M. Fessenden, du Maine, lequel a également parlé durant une heure; ensuite la Chambre s'est ajournée. M. W[illegible] a été vague et diffus, principalement répondu à ce qu'avait dit hier M. Thompson, de l'Indiana. M. Wise a été loin de répondre à ce que le peuple attendait de lui.

30 Décembre.

Au SENAT il n'a été fait que peu de chose jusqu'à la discussion du bill de M. Linn pour occuper et régler les limites du territoire de l'Oregon, qui a été considéré en comité général. Les résolutions pour recommander ce bill à un comité spécial y faire quelques amendements ont été adoptées. Une discussion s'est élevée sur une motion pour rayer le préambule qui exprime la détermination de ce gouvernement de maintenir sa réclamation de toute la région se trouvant dans les limites qui nous sont assignées. Cette motion a été faite par M. Tappan et soutenue par M. Archer, MM. Linn et W. McRoberts ont défendu le préambule avec une grande habileté. Enfin il a été passé outre, et renvoyé à la semaine prochaine. Le Sénat s'est ajourné jusqu'à mardi prochain.

A la CHAMBRE des Représentans, toutes les galeries réservées au public étaient encombrées, les dames surtout étaient en grand nombre. Toute cette foule avait été attirée par l'espérance d'entendre un discours de M. J. F. Marshall dont vous connaissez l'éloquence, mais elle a été désappointée par une question lente qui a employé presque toute la séance, et a empêché M. Marshall de prendre la parole. Son discours devait avoir lieu au sujet du rappel de la loi sur les faillites. A trois heures la Chambre s'est ajournée.

CANDIDATURE PRESIDENTIELLE.—Une résolution pour nommer John C. Calhoun à la candidature présidentielle, avait été présentée au Sénat de la Georgie, et cette résolution avait échoué à une première épreuve; mais elle a été reprise en sous-œuvre et adoptée par une assez belle majorité. Les chances de M. Calhoun vont croissant tous les jours et diminuent par conséquent celles de M. Van Buren.

—La candidature présidentielle a été offerte au major général Edmund P. Gaines par quelques comtés de la Pennsylvanie; l'honorable général s'est empressé de répondre qu'il ne voulait aucunement voir poser son nom sur la liste des candidats à la magistrature suprême.

"DU CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS.—Une statistique intéressante, dit le *Courrier des Etats Unis*, c'est celle des progrès remarquables que le catholicisme a faits sur la surface de l'Union Américaine, jadis presque exclusivement protestante. Le nombre des catholiques était estimé à 1,300,000 dans l'almanach de 1842; on l'estime aujourd'hui à un million et demi. Le nombre des églises et chapelles consacrées à ce culte s'élève à 574, plus 82 en construction; total: 656. Le nombre des prêtres desservans est de 572. Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'augmentation dans le nombre des prêtres, diocésains fait des deux des remplacés, a été de 19, et celle des églises a été de 31, dont 14 dans le diocèse seul de New-York. Nous comprenons dans ce nombre l'église qui va être élevée dans New-York même, par la population catholique française. Ce sont là des résultats qui sont gros d'avenir pour les mœurs sociales et politiques de ce pays!

Lorsque vous voyez une personne chauve ou portant, [illegible] cheveux gris, [illegible] dites-lui d'aller se procurer une bouteille de Baume de Colombie véritable chez COMSTOCK & ROSS, 25 rue des Magasins, car nous ne connaissons personne qui ayant fait usage de cet article, n'ait pas recouvré ses cheveux, s'ils étaient tombés, sa tête entièrement propre, et une chevelure aussi brillante et aussi fournie qu'il soit possible de la trouver.

Les connaissances sont les richesses, sont la puissance.

Elles nous ouvrent les chemins qui conduisent aux trésors de l'univers. Aucune espèce de connaissance n'est plus importante que celle qui enseigne à l'homme à se connaître lui-même, qui lui apprend le meilleur moyen d'assurer son bonheur. Que sont les richesses sans la santé? don le plus précieux du Créateur. Ce qui nous donne le moyen de détourner et de soulager la maladie, est plus précieux que les rubis, plus précieux que l'or pur. Combien d'angoisses, de peines et de souffrances ne pourrait-on pas éviter prenant les remèdes indiqués par la nature!

On prie le lecteur de se rappeler que la SALSEPAREILLE DE SAND, composée entièrement de substances végétales, soulagera immédiatement et guérira pour toujours toutes les maladies dont l'origine provient d'une condition malsaine des fluides de la vie; de la viciation et mauvaise digestion, causée par la trop grande sécrétion du suc gastrique, la dyspepsie, accompagnée d'aigreurs d'estomac; des maladies chroniques du foie et de la bile. Le scrofule des poumons, qui termine, s'il n'est fait promptement traité, par un dépôt de matières tuberculeuses qui amènent la mort. Les rhumatismes, la goutte, suivis de gonflemens et de douleurs dans les jointures, des éruptions cutanées obstinées, c'est-à-dire des dartres, la teigne, les ecrouelles et autres maladies semblables dépendant sur l'usage de ce remède.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par H. S. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtisses en granit 273, Broadway, encoignure Chamber street, New York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 12.

et aussi chez SICKELS & Co., 40, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres.

Et chez tous les apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

Prix:—$1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.

IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

L'attention des détaillans de la ville et de la campagne est appelée à une vente de Bottes, Souliers et Brodequins, qui aura lieu ce matin à 10 heures, au magasin d'encan de
9 janv E. TASTET, encanteur, 136, rue de Chartres

AU PUBLIC FRANÇAIS.

LES améliorations en ce qui regarde la félicité et le bien-être de notre race, marche constamment vers la perfection, chaque jour on arrive à la solution d'un problème, à la révélation d'un nouveau secret. Si vous jetez un regard en arrière depuis plus de vingt années, combien n'y trouverez vous pas de changements. Avec quelle rapidité ont marché les progrès faits par la science dans la vie civilisée, surtout ceux faits dans la connaissance du système humain, de sa santé et de ses maladies! De quelle valeur sont les moyens récemment découverts par la chimie! Quelle grande admiration ne devons-nous pas à ceux qui ont été si près de la perfection à cette époque du siècle! [illegible]

La belle simplicité de ce traitement n'a pas seulement été suggérée par la pathologie des maladies, mais encore par la concordance avec les opérations de la nature à la satisfaction des esprits raisonnables et intelligents. Telle est la manière dont opère sur le système, la SALSEPAREILLE DE SAND, cette combinaison scientifique des substances végétales qui ont le plus de valeur. [illegible]

L'attention du lecteur est respectueusement appelée sur les certificats suivants qui prouvent les résultats remarquables que cette médecine a obtenus. Les propriétaires profitent de cette occasion pour dire que c'est pour eux une nouvelle source de satisfaction constante d'avoir pu guérir un nombre si grand de maladies.

NEWARK, N. J. 13 décembre 1842.

MM. Sands—Messieurs—Les paroles ne peuvent suffire pour exprimer toute ma gratitude pour votre traitement. [illegible]

MARTHA CONLIN.

Je connais Martha Conlin et je crois que tout ce qu'elle dit ci-dessus est parfaitement vrai.
JOHN POWER.
Vicaire général de New York, recteur de l'église Saint Pierre. Donné à New-York, le 14 décembre 1842.

Je connais Martha Conlin, et je sais tout ce qu'elle a souffert.
† JOHN DUBOIS, Evêque de New York.

J'ai la plus entière confiance dans ce qui vient d'être dit par Martha Conlin, la connaissant depuis plus de vingt ans. [illegible]
ELIZABETH [illegible]
Supérieure de l'asile des orphelines catholiques et Romaines. Princeton st. N. Y. 14 décembre 1842.

J'ai confiance dans ce que vient de dire Martha Conlin, ayant eu pleine connaissance de sa maladie.
ELIJAH F. PURDY.
Alderman du 10me district de la ville de N. Y. 14 décembre 1842.

Martha Conlin demeure dans ma famille depuis 13 ans et je certifie par le présent que ce qu'elle vient de dire ci-dessus est parfaitement correct.
Mad. MARY B. LLOYD,
604, Broad st. New-York N. J.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par H. S. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtisses en granit 273 Broadway, encoignure Chamber street New York.
Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 12
et aussi chez SICKELS & Co. 40 rue du Canal,
et ANDREW OLIVER & Co. 64, rue de Chartres.
Prix, $1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.
IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre. 9 jan—10, 1, 2

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav Allegheny, Ames, Liverpool	J. H. Ashbridge
Navire Edouard, Laguerenne, Havre	C. Dufour
Barque Flora, Smith, Anvers	Schmidt & Co.
Barque Richmond, Andros, Boston	Capitaine
Brick Raymond Levensleer, New York,	F. P. Beck
Brick Algonquin, Williams, New York	F. P. Beck

ARRIVES.

Bateau de remorque Franklin, Davis, des passes, ayant mis en mer les navires Ville de Bordeaux et Ontario, et conduit en rade le navire Mary Frances et le brick Saldanha. Il rapporte avoir conduit en dehors de la barre le navire Panthea.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des passes, ayant mis en mer le nav. Berlin et la goelette Swallow, il a conduit en rade le nav. Agnes et le brick Stephen Binney.

Bateau de remorque Prairie, Disney, des passes, ayant mis en mer les navires Canton et le brick Antares.

Bateau de remorque Giraffe, Whon, des Passes, ayant conduit en rade la goelette Volador et ayant laissé à la pointe un navire non inconnu.

Navire St. Cloud, Emmerson, en 23 jours de Boston, à F. M. Weld & Co.

Barque Bons Des. Brown, en 60 jours de Liverpool, à Dunham & Kennedy.

Navire Mary Frances, Fairbanks en 19 jours de New York, au capitaine.

Barque Florence, Decker, en 23 jours de Boston, au capitaine.

Barque Rio Grande, [illegible] jours de Matanzas, au capitaine.

Navire Agnes, Ross, en 47 jour de Brême, sur lest à Kohn & Brother.

Brick Stephen Bowney, Bell, en 30 jours de Halifax, à N. B. Hamilton & Co.

Barque Frederick Jacob, Warneke, en 56 jours de Brême, sur lest, à Kohn & Bro.

Brick Saldanha, Stubbs, de Rio Janeiro, le 30 nov. au capitaine.

Brick Northumberland, Mason, de Baltimore, le 17 déc. au capitaine.

Brick Konkawa, Majé, en 13 jours de Charleston, au capitaine.

Brick Vandalia, Wall, en 23 jours de New York, à T. & S. Toby & Bogert.

Goelette United, Harding, en 8 jours de Sisal, sur lest au capitaine.

Bateau à vapeur Charleston, Smith, en 2 jours de Cedar Keys, ayant sur son bord 100 hommes à la charge du lieutenant Britton, du 7e. et du lieutenant Johnson du 8me. régiment.

Goelette Volador, [illegible] jours de Sisal.

Steamer Bogs, Mason, [illegible]
Great Western, Shrockman, [illegible]
Republic, Gee, Cincinnati.
Belle of Mississippi, [illegible], Memphis.
Lori Welch, Goodrich, St. Louis
Ocoa Morgan, Gorden, Yazoo City
Buck Eye, Carwell, Orchard
Delaware, Tufts, Vicksburg
Tuscarora, Ward, Cincinnati,
[illegible], Port Adams
[illegible], Valleyhead, Memphis
[illegible], Louisville.
[illegible]

DERNIERES DATES.

New-York	dec 29	Londres	dec 2
Boston	28	Liverpool	dec 4
Baltimore	dec 30	Paris	dec 1
Washington	dec 30	Havre	dec 3
Philadelphie	dec 30	Bordeaux	nov 18
Charleston	jan 3	Vera-Cruz	nov 30
Havane	dec 24	Mexico	nov 23
Galveston	dec 25	Tampico	dec 16

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

9 janvier 1843.

IL est par le présent certifié aux actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Océan que l'état annuel de leurs affaires est dès à présent soumis à leur inspection, au bureau No. 45, rue du Camp. 9 jan—1

PLANCHES—13,000 pieds planches blanches, marchandises, 7000 do. [illegible] à vendre par
9 janv T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

LIMONS—100 caisses limons frais de Sicile, venant d'arriver, et à vendre par
9 janv HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

CLOUX—1000 barils assortis de 4 a 60 à la livre, de fer de Suède, à vendre par
9 janv HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

MAQUEREAUX assortis, et balais communs, à vendre par
9 janv HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

MARCHANDISES DE LOWELL—Un assortiment complet, constamment en vente par
HARROD, DARLING & Co., 49, Commune, Agents des Manufacturiers.
9 janv

HUILE d'Eléphant—10 barils supérieure en débarquement du navire Oconee, à vendre par
9 janv ROBERTS & HALL, 75 Magasins

MUSCADES—19 barillets en magasin et en débarquement du navire Oconee, à vendre par
9 janv ROBERTS & HALL, 75, Magasins

POIVRE—80 sacs [illegible] noir de Sumatra, à vendre par
ROBERTS & HALL,
9 janv 75, Magasins

SEL—3000 sacs gros et fin de Liverpool à vendre en lots au gré des acheteurs, s'adresser à
9 jan GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

BEURRE—120 frequins de Goshen, à vendre par
9 jan GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

GRAISSE—300 barillets en magasin à vendre en lots au gré des acheteurs par
9 jan GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

CAFE et thé—Excellent café de Rio et 200 ballots thé impérial et poudre à canon en caisses et boîtes; thé Young Hyson et Pouchong, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

SAVON et longues fumées—200 caisses savon Nos. 1 et 2, 100 barils langues fumées, du marché de Fulton, à vendre par J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

FRUITS à l'eau de vie et pruneaux—20 caisses pour ménages, à vendre par J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

CORDES et chanvre de Manille—150 rouleaux cordes et haus tées de Manille, de 1 3/4 à 4 pouces, cordes de Marline, Rattine, et sangles, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—200 caisses de New Bedford, et autres marques réputées, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

HUILE d'olive—60 paniers à vendre par
J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

RAISINS—20 caisses et demi-caisses raisins M. R., à vendre par J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

EPICES—Muscade râpée, cloux de girofle, piments, à vendre par J. W. STANTON & Co.
9 janv encoignure Magasins et Lafayette

SEL—3,500 sacs gros et fin de Liverpool en débarquement des navires Emerald et Goliah, à vendre par
3 jan—3 ALEX. PARKS & co, 89 Commune

THÉ—20 demi caisses thé Young Hyson, en magasin, à vendre par
30 d CHARLES DOANE & co, 69 Poydras

CAFE Rio de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
28 dec WM. PREHN, 56 Douane

TOILE à draps de Russie—6 balles en débarquement du navire Ohio de New York, à vendre par
30 dec O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

PRECISE—200 [illegible] de qualité supérieure, d'importation directe, en débarquement et à vendre par
30 dec G. E. CLIFFORD, 47, Poydras

CORDAGE de Manille—400 rouleaux dimensions assortis, à vendre en magasin par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras
30 dec

CIGARES de la Havane—1200 en débarquement de la goelette Hero et de la barque Adeline Elize, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée
dec

CIGARES de la Havane, Regalias, Canones, Consiliers &c. en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO,
30 dec 34, Vieille Levée

BANQUE DE CARROLLTON.

Nouvelle-Orléans, le 27 Déc. 1842.

AVIS est par le présent donné qu'une élection des directeurs pour la compagnie du Railroad de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, aura lieu samedi, 28 janvier 1843, au local de la Banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. Par ordre,
28 dec— JOHN NICHOLSON, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANTS.

Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1842.

IL est par le présent donné aux actionnaires de cette institution que l'élection annuelle des directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi 9 de janvier 1843, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
28 dec—11 JOHN PEMBERTON, Secrétaire

AVIS.

LA société existant entre les soussignés, sous la raison de J. P. Freeman & Co. à la Nouvelle Orléans, et de Williams & Rahway, New Jersey, ayant expiré à son terme, le 1er. du courant, est dissoute à dater de ce jour.

Mr. J. P. Freeman est seul autorisé à employer le nom de la société en liquidation.

J. P. FREEMAN,
C. C. WILLIAMS.

N. B. Mr. Henry R. Lee, ayant acheté le stock de la maison J. P. Freeman & Co, procédera à la liquidation des affaires à son comptoir, rue des Magasins, No. 9.
5 janv

UNE Dame française, parlant les langues française et anglaise, et pouvant offrir les meilleures recommandations, désirerait trouver à se placer comme institutrice dans une famille particulière. S'adresser rue Apollon, no. 17. 5 jan—4

AVANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucres, mélasses, cotons, tabacs et autres produits à MM. P. Harmony's Nephews, et Howland & Aspinwall, et C. à New York, Havre et de Philadelphie A. BAUDOUIN,
5 janv 45 rue Royale

VIN CHATEAU Margaux de qualité supérieure—50 caisses à vendre par
5 janv J. L. DONAMETTE, 49, Conti

CAFES dits préparés pour les épreuves de Daguerréotype, à vendre par
5 janv J. L. DONAMETTE, 49, Conti.

CHOCOLAT—100 caisses No. en détail, cement du navire Charlotte, à vendre par
5 jan WIGGIN & DAVENPORT, 33 Magasins

CORDES et Toile [illegible]
6 jan WIGGIN & DAVENPORT, 33 Magasins

SAVON—100 caisses [illegible]
WIGGIN & DAVENPORT, 33 Magasins

SAVON—100 caisses [illegible]
5 jan WIGGIN & DAVENPORT, 33 Magasins

CHANDELLES—[illegible] à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
33 Magasins

FARINE—1,100 barils [illegible] à vendre par SHULTZ, MADDEN & LEACH
6 jan 26 Poydras

CERISES à l'eau de vie—[illegible] de Bellin Frères, dernièrement reçues, à vendre par
6 janv CANTIN, DABAN & Co. 15, rue St. Louis

GRAINE de Coton—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de graines de coton de Petit Gulf, garanties de la récolte de 1842.

Aussi—20 boisseaux de graines de coton de [illegible], à vendre à des prix modérés W.M. DINN,
5 jan 1 Commune.

CAFE de la Havane—100 sacs café de première qualité en débarquement du steamer Alabama, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras,
31 déc. encoignure Magasins

A VENDRE—Une gazetterie. S'adresser à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourgogne. 19 déc 14

CHANGEMENT DE DOMICILE—R. W. HORNER a transporté son comptoir à son ancienne résidence No. 13, rue de la Douane. 20 déc

A LOUER—Ensemble ou séparément, jusqu'au 1er. novembre prochain, le premier et deuxième étage de la maison rue Conti, No. 40. Ces deux étages pourraient avoir ces appartements à bas prix en s'adressant de suite au magasin 40, Conti. 4 janv

AVANCES—Le soussigné fera des avances sur consignation de sucre à ses correspondants à New York et à Philadelphie. J. ALBERT,
22 St. Louis

MUNICIPALITE No. 1.
Trésorerie du Département de la Police.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la 1ère. Municipalité, que la collecte des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année 1842, commencera le 1er. janvier 1843.
17 dec—1m A. J. GUIROT, Trésorier.

LE capitaine C. Laurent, dernièrement arrivé de France, et ayant quitté le commandement du steamer Clipper, profite de cette occasion pour remercier bien sincèrement ses nombreux amis et connaissances du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et les informe respectueusement, ainsi que le public, qu'il vient de former une société avec son neveu M. G. Gaschet de Lisle, pour faire les affaires de commission en général, en se reposant sur leurs efforts et la constante qu'ils ont de la place, obtenir les prix les plus avantageux pour les produits de toutes espèces qui leur seront envoyés en consignation.
C. LAURENT & GASCHET DE LISLE.
31 dec— 17, Nouvelle Levée, entre Bienville et Conti.

ASSURANCE DE MARINE.
COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL DE NEW-YORK.

Zebedee Cook Jr. Président—A. Parkes, vice-président; J. B. Collins, secrétaire.

Avec un capital de près de
350,000 PIASTRES.

Tout ce capital investi en bonnes hypothèques dans ladite ville.

LE système adopté par cette compagnie est de diviser au pro rata tous les profits de l'année à ceux qui se font assurer. Dans aucun cas l'assureur ne peut perdre aucune autre somme que la prime payée, sans engager ses sommes qui sur billet qui lui sera payé [illegible]

Le soussigné, agent de la susdite compagnie, se charge d'effectuer des assurances sur les cargaisons, [illegible]
But à assurer sommes n'excédant pas $15,000.
Sur les rivières,
THOMAS R. ADAMS
No. 40, rue de la Commune.
Références:—W. G. Hewes, [illegible]
J. P. Whitney, [illegible]
Wood & [illegible]
Whitney & [illegible] 27 dec

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

AVIS est par le présent donné [illegible] la compagnie [illegible]

Le maître doit, dans tous les cas être fourni par la compagnie.

[illegible]
J. W. [illegible] 4/7
Chaussée [illegible]

MANUEL
Entrepôt général, rue des Quartiers No. 80, entre Conti et Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages de France et d'Espagne, un assortiment de belles bougies à 5, à vendre à la [illegible] au susdit établissement.

BOTTES, Souliers et Brodequins. 220 caisses actuellement en débarquement des navires Charlotte à Norman, de Boston, se composant d'un assortiment général convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix par
A. T. DUNBAR & Co.
29 dec 15, Douane

LE soussigné offre en vente: Chapeaux de dames et d'enfants.
Articles d'étrennes: Poupées, Nécessaires [illegible] d'enfants, Parfumeries de Monpelas, Prévost, Gerlin [illegible], Marie Farina, Jean & Odontine Pelletier, pour la conservation des dents, Poudre et Fau pour teindre les cheveux.
Articles divers pour dames et messieurs: Perruques, Nattes, Bandeaux
Coiffe les dames et donne des leçons de coiffure. Salon pour la coupe des cheveux.
Nouvelles Coiffes pour faire du café.
C. MOREAU.
Encoignure Royale et St. Pierre, et rue St. Charles en face de l'hôtel Exchange.
19 Dec—1m

MARCHES STE. MARIE ET AUX LEGUMES DE LA SECONDE MUNICIPALITE.

LE fermier a l'honneur d'informer le public que le Conseil a fait arranger ces marchés de manière à ce que le public puisse trouver dans l'un et dans l'autre, toutes les nécessités de la vie, telles que: viandes des meilleures qualités, poissons, volailles, gibiers, fruits et légumes de bonne qualité, le tout vendu à très bon marché. Il invite le peuple en général à se porter à ces marchés, soit pour y vendre, soit pour y acheter leurs provisions.
6 janv—6

AVIS.

IL a été égaré un mandat de la Municipalité No. 1, de la somme de $840, lequel avait été donné en paiement du nettoiement des rues pendant le mois de novembre dernier, enregistré le No. 3 171 du contrôle du Voyer, comme aussi le No. 471 du contrôleur de la Municipalité. Ledit mandat est consenti en faveur de L. A. Faure.

Le public est en conséquence prévenu de ne pas négocier ni recevoir ledit mandat en paiement, arrêt de paiement ayant été fait entre les mains du Trésorier de la police.
BOUTIN, GALLY & Co.

GRAND ASSORTIMENT DE CHARBON & DE BOIS.

LE soussigné prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de charbon de Pittsburgh, et qu'il est disposé à le vendre en gros et en détail à un prix très modéré.
S'adresser à A. MARCHESSEAUX, rue St. Claude et Vieux Bassin. 21 déc—1m

BLANC DE PLOMB—300 barillets blanc de plomb de la Compagnie de New-York et Saugerties, en magasin et à vendre par
24 dec WM. PREHN, 56 Douane

A VENDRE par Norcross & Foslick, 40, rue Gravier—20,000 sacs de pitre, 200 rouleaux cordages de Manille, 100 balles étoupe, 100 sacs café, 200 caisses thé différentes marques, 60 barillets beurre de Goshen, 300 barils maquereaux Nos. 1 et 2, 50 barils No. 3, 50 1/2 do No. 1, 600 caisses saumon et de morue. 28 déc

TOILE D'IRLANDE.—Le soussigné offre à vendre à des prix réduits, par colis, un grand assortiment de toile, comme suit:
4/4, en grandes pièces, commune à extra fine,
do en demi-pièces do.
Diaprés et damassés, en pièces,
Linge de table damassé,
Etoffe écrue et en couleurs, pour pantalons,
Cotonnades, en couleurs et de fantaisie,
Toile de Hollande écrue,
Bretagnes, Platilles, communes à fines, &c.
4 janv WM. PREHN, 56, Douane

MARCHANDISES à vendre par NORCROSS & FOSDICK, No. 40, rue Gravier.
100 barriques Riz [illegible]
200 caisses et barils beurre [illegible] de Boston,
1,000 [illegible] Raisin de Malaga, M. R.
30,000 sacs en jute, 3 sacs café de St. Domingue,
200 caisses Blanc de Baleine de New Bedford,
300 ballots Thé impérial, poudre à canon, souchong &c
200 barillets Clous de Boston, 400 caisses savon,
100 caisses Cidre du Nord, 200 barils dito,
10 pipes Genièvre de Hollande, marque de Pennes,
20 demi-pipes Eau-de-vie, Otard, Dupuy & Co.
28 caisses Mouchoirs Pongee,
300 milliers Cigares à la Princesse,
800 rouleaux Corde de Manille, 150 balles Etoupe.
4 janv

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de [illegible]
Co[illegible]

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District Oriental de la Louisiane.—No. 407.—J. B. Benjamin chargé de la vente des biens de Hermogène Brown & Co. en faillite.

En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, [illegible] 1843, à midi, à la Bourse de [illegible], rue des rues Chartres et Royale, [illegible]

1o. 16 Actions du fond capital de la Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible] Action du fond capital de la [illegible]
2o. [illegible] Actions du fond capital de la Compagnie du Chemin de Fer [illegible] de la Nouvelle Orléans, [illegible]
3o. 25 Actions de la Compagnie de Banque du Rail Road d'Atchafalaya, $50 payées par action.
4o. 6 Actions de la compagnie du ferry du bas marché Ste. Marie, $100 payées par action.
5o. Mary, âgée de 30 ans, négresse domestique [illegible]
6o. Marthe, 18 do
7o. et son enfant.
8o. Mo, âgée de 16 ans, domestique de maison.
9o. Colin, âgé de 61 ans, nègre domestique de maison.
10o. Robert, âgé de 40 ans environ, nègre infirme et son enfant William âgé de 6 ans.
11. Bélo, alias Ovide, âgé de 40 ans, mulâtre, domestique [illegible]
12. Alice [illegible] Caroline, âgée de 19 ans, mulâtresse, domestique [illegible]
13. [illegible] âgée de 10 ans, négresse domestique de maison et blanchisseuse et son enfant âgé de 6 mois.
Conditions de la vente: [illegible] comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs passés par D. L. McCay, notaire public.
A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des Etats Unis.
9 janv—4

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane.—No. 457.—Arnold [illegible] chargé de la vente des biens de la faillite de Daniele [illegible]

En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le lundi 9 janvier prochain 1843, à midi, à la Bourse de St. Louis, entre Chartres et Royale, les propriétés et esclaves ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé dans le Bayou St. Jean, derrière [illegible], irrégulière et est largement dans le lieu, mesurant à peu près 29 pieds de face audit Bayou [illegible] et [illegible] le [illegible] Alphonse et Marcellin [illegible] une maison [illegible] et [illegible] de l'Association [illegible]

ESCLAVES.

1o. Malona, négresse, âgée de 50 ans, vendue avec ses quatre enfants savoir:
Daniel, mulâtre âgé de 14 ans.
William, do 10
Sarah, [illegible] 8
Virginie, [illegible] 3
[illegible]
2o. Anna, négresse âgée d'environ 50 ans, estropiée.
3o. Bell, fils de Anne, [illegible] ans, estropiée.
4o. Julie, négresse,
et son enfant âgé de 3 environ 4 mois.
5o. Cloé, négresse, 40 à 50 ans.
6o. Judy, négresse, 30 ans.
7o. Jim, nègre, 30
8o. Louis, âgé, 36
9o. Madison, 28
10. Bill, 25
11. Les droits, titres et intérêts des faillis à un mulâtre [illegible] de 40 ans, actuellement à la geôle.
Tous les droits, titres et intérêts des faillis aux propriétés ci-après savoir:

1o. Trois lots ou portions de terre dans la ville de Michigan comté, le Richmond, Kentucky, connus et désignés sur le plan de ladite ville sous les Nos. 140, 141 et 142, mesurant [illegible]
2o. [illegible]
3o. [illegible] partie du No. 2, dans la ville de Randolph, selon le plan original de ladite ville, avec rue Water, mesurant 14 pieds de face à ladite rue, tient la partie supérieure ou Nord dudit lot No. 2, et courant de 99 pieds jusqu'à la propriété publique, formant un lot d'un carré oblong de 84 pieds sur 100.
4o. Le lot No. 1, désigné par ce qui est appelé Robinson's Enlargement of South Randolph, étant le lot à l'encoignure de la rue Spring, attenant à la rivière, mesurant 12 poles de face à la rue Spring et 10 poles à la rue Water avec les dépendances et dépendances y appartenant etc. etc.
5o. Un certain lot de terre [illegible] contenant 10 acres, connu et désigné comme le lot situé [illegible] Robinson's Enlargement of South Randolph, par le No. 12 et étant le lot à l'extrême sud Ouest dudit Robinson's Enlargement, commençant au poteau de l'extrémité Sud Ouest de la rue Poplar, s'étendant sur ladite rue de 25 poles 2/3, jusqu'au poteau de la rue Hickory etc, contenant 10 acres, avec les dépendances et droits y appartenant.
6o. Trois lots de terre Nos. 11, et 3 dans la section No. 6, Township No. 8, rangée No. 7, district Nord Est de la Rivière Rouge, situés dans la paroisse de Catahoula, rive Ouest de la rivière Ouachita, mesurant 444 acres 16/100, avec les droits et privilèges y appartenant.

CONDITIONS.

Tous les esclaves et propriétés seront vendus comptant, l'acquéreur de la propriété du Bayou St. Jean, qui est vendue, avec des actions de banque, [illegible] à son emprunt conformément à la charte de ladite banque.
A. SIDNEY ROBERTSON,
20 déc—42 30, 10 et 9. Marshal des E. U.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 5890—John Bragan vs Aaron Pruett.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, au café de la Bourse, rue St. Pierre No. 91, le mercredi, 11 janvier 1843, à midi.

30 caisses chapeaux, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant
L. A. DUCROS,
7 janv—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5741—Martinez del Rio vs. M. Gordon Ross & M. Gordon Jones. [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bon à payable à douze mois, et moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique au café de la Bourse de la rue St. Louis, le mardi 10 janvier 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Vingt lots de terre situés au faubourg Washington, en la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et désignés sur un plan dressé par P. Zampel [illegible], le 17 février 1837, et déposé en l'étude de [illegible] notaire public [illegible]

Conditions—comptant.
L. A. DUCROS
6 dec—5 en 30j Shérif de la Cour de Commerce

Albert Meyer vs. Bernard Cohen.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible] [illegible]

Tous les droits, titres réclamations intérêts et argent que ledit Bernard Cohen dans la faillite de Jose [illegible]
Conditions comptant.
T. ALLAIN,
Shérif.

COUR DE COMMERCE—No. [illegible] W. Bishop. [illegible]

Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
20 dec—21 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COLLEGE DE SPRINGHILL.

LES anciens amis de cet établissement sont respectueusement informés que les classes recommenceront le 16 janvier prochain, sous une nouvelle administration. M. Portier, évêque de Mobile, qui dirigera par lui-même les études, et un [illegible] du collège, promet aux pères de famille, qui pendant dix-sept années l'ont honoré de leur confiance, et au public en général, qu'ils peuvent compter sur ses soins, son zèle et sa persévérance, et que rien ne sera négligé pour assurer les progrès des élèves qui lui seront confiés.

CONDITIONS:

1o. Pour l'année scolastique, du 16 janvier au 26 novembre, blanchissage, papier, plumes et encre, payables d'avance et par semestre, en espèces $240 00
2o. Les nouveaux élèves paieront en entrant, pour bois de lit, matelas et oreiller 10 00
3o. Les arts d'agrément, l'abonnement au médecin, les remèdes, les livres classiques et l'habillement sont à la charge des parents.
4o. Les parens qui désirent que le Collège fournisse à leurs enfants linge, chaussures et souliers, déposeront entre les mains du procureur [illegible] 40 00
[illegible]
21 déc—10t

AVIS.—Les personnes qui désirent envoyer leurs enfans au COLLEGE DE MANDEVILLE voudront bien s'adresser à M. Auguste Dane, bureau de M. Horatio Davis, Exchange Place, ou à M. Amet, au bureau du chemin de fer du lac Pontchartrain, pour obtenir tous les renseignements nécessaires.
9 nov M. B. AMBUZE.

LE Docteur PIERRE TRICOU, récemment arrivé de Paris, offre ses services au public. Son domicile rue Toulouse No. 79, entre Royale et Bourbon. 3 jan—6

AVIS.—Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison de Jordy & Bruslé, pour l'entreprise de tous genres d'affaires en commission, ou d'agence sur cotons et sucres.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1843.
F. JORDY,
E. F. BRUSLÉ.
3 janv—10 61, rue Royale

LA société existant dans cette ville sous la raison Cucullu, Lapeyre & Co. étant arrivée à son terme, la signature sociale ne sera plus employée qu'en liquidation.
[illegible] M. J. Lapeyre est chargé de cette liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1843.
M. S. CUCULLU,
J. M. LAPEYRE,
LUIS ROUSSEAU.
3 janv—10

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société pour la transaction des affaires de commission en général, dans cette ville, sous la raison sociale de Hubbard & Bowers.
C. D. HUBBARD,
GEO. P. BOWERS, Jr.
3 jan—6 12, rue Bienville.

Par la Compagnie des Mousquetaires du Mont Vernon, [illegible] tambour [illegible]

MOUSQUETAIRES DU MONT VERNON.—[illegible]
MONDELLI, capitaine.
[illegible]
LACOSTE.
[illegible] Louis.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 10 JANVIER 1843,
La 3e. représentation de la reprise de
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.
Le spectacle commencera à six heures et demie.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUÉ.
Tous les Lundis, Mercredis et Samedis,
Durant la saison.
Prix d'entrée—une piastre. 2 dec

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
[illegible]
Les DIMANCHES,
MARDIS et
JEUDIS de chaque semaine.
Prix d'entrée—[illegible]
[illegible]

SALLE DE [illegible]
Grand Bal paré
Pour [illegible]
Tous les Lundis et Vendredis.
Prix d'entrée [illegible]
18 nov

L'ATELIER DE M. FINN, D'OUVRAGES EN VERRE SOUFFLÉ, EST ACTUELLEMENT OUVERT AU No. 3 RUE DE CHARTRES, AU PREMIER.
Une variété d'beaux ouvrages de verre convenables pour étrennes du jour de l'an.
Admission, 25 cents, les enfants moitié prix. 13 déc

EN FACE L'HOTEL ST. CHARLES,
ANCIEN MUSEUM,
2e. Municipalité
SAMEDI 31 DECEMBRE 1842,
[illegible]
OUVERTURE
NOUVELLE EXPOSITION
Des célèbres
TABLEAUX CHIMIQUES
de
DAGUERRE.
Apportés de Paris aux Etats-Unis par MM. MAFFEY & LONATI.

Les mêmes qui ont obtenu depuis deux ans le plus brillant succès dans toutes les villes qu'ils ont parcourues: et dans ce pays, et qui ont excité l'admiration générale par les effets merveilleux qu'ils reproduisent et leur imitation parfaite de la nature, depuis le lever de l'aurore jusqu'à la reproduction de la lune. [illegible] deux objets bien distincts par la même toile; effets obtenus par la décomposition de la lumière. Nouveau procédé inventé par Daguerre.
Les [illegible] de toute la presse Américaine font espérer aux propriétaires qu'ils obtiendront les mêmes suffrages du public Louisianais.
L'exposition se composera de quatre tableaux représentant:
1o. LES VÊPRES SICILIENNES,
Ou PALERME EN 1282.
2o. L'EBOULEMENT
DANS LA VALLEE DE GOLDAU (en Suisse).
3o. UNE MESSE DE MINUIT
Dans l'Eglise St. Etienne du Mont à Paris
4o. VENISE;
OU UNE NUIT DE CARNAVAL.
Sera ouvert tous les jours au public, dimanche inclus, en deux séances, les séances à huit précises. [illegible] à sept heures du soir.
Les tableaux se répèteront [illegible]
Prix d'entrée 50 cent.—Enfans, moitié prix.
28 dec—1m

GRAND DIORAMA!
PLACE ST. ANTOINE,
DERRIERE LA CATHEDRALE ST. LOUIS.
Vis-à-vis la rue d'Orléans—Première Municipalité
Spectacle tout à fait nouveau dans cette ville.

AUJOURD'HUI aura lieu l'exposition de MAGNIFIQUES TABLEAUX, copiés d'après ceux du célèbre Daguerre, et qui ont fait l'admiration de l'Europe entière, par l'effet surprenant et par l'illusion complète qu'ils produisent sur le spectateur.

PREMIER TABLEAU
L'INAUGURATION DU TEMPLE DE SALOMON.

Ce tableau représente le magnifique Temple de Salomon, qu'il fit bâtir à Jérusalem.
[illegible]

SECOND TABLEAU
L'EBOULEMENT
DANS LA VALLEE DE GOLDAU (en Suisse.)
[illegible]

TROISIEME TABLEAU
L'INTERIEUR DE L'EGLISE
ST. ETIENNE DU MONT, A PARIS.
[illegible]
Il sera ouvert tous les jours au public, dans la matinée [illegible]
Prix d'entrée 50 cents—Enfans [illegible]
16 dec—2m

[illegible]

POUR MOBILE—Aujourd'hui positivement. La goelette SUZANNE, capitaine [illegible] Pour fret ou passage [illegible]
FOSDICK & BROTHER 66 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire [illegible] ligne de la Louisiane et New-York O. MULLEN, capt. [illegible] à bord ou [illegible]
HULLIN & WOODRUFF, 40, Conti
9 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire CEYLON, capitaine Hand, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
9 jan LEVI H. GALE, 94 Commune

POUR LIVERPOOL—passage seulement—Le navire RUSSIA, capt. [illegible], partira sous peu. [illegible]
9 jan LEVI H. GALE, 95 Commune

POUR [illegible]—[illegible] FRANCES, capitaine [illegible] barils de farine en cargaison, [illegible]
BAILEY & BAXTER, 47 Commune
6 janv

POUR BALTIMORE—Le brick [illegible] Classe et 8, [illegible] MONACO, [illegible]
BAILEY & BAXTER 47 Commune
9 janv

POUR NEW-YORK—Le navire AUBURN, capitaine N. P. Duff, y. Pour fret ou passage s'adresser à bord entre les deux Marchés, ou à
J. W. STANTON,
7 janv encoignure Magasins et Lafayette

POUR MOBILE—La goelette SUZANNE capitaine [illegible] Pour fret de [illegible]
FOSDICK & BROTHER,
7 jan 66 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] WIN, capt. Robinson, ayant presque tout son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret de 00 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
6 janv BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] MAN, capitaine [illegible] ayant une partie de sa cargaison [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 72 Camp
6 janv

POUR LE HAVRE—Le navire du voilier CLINTON, capitaine Hartley, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à
6 janv S. & J. P. WHITNEY, 72 Camp

POUR ANVERS—La barque GENESEE, capitaine [illegible], partira sous peu, ayant le gros de sa cargaison [illegible] Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
4 janv S. & J. P. WHITNEY, 72 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire du voilier ARABELLA, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement [illegible]
4 janv LEVI H. GALE, 95, Commune

POUR LE HAVRE.—La barque fine voilière EDINBURGH, capitaine Stone, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa charge [illegible]
3 jan LEVI H. GALE, 95 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] DES, capitaine [illegible], est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
31 dec T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

VENTES DE CE JOUR:

PAR HEWLETT & CENAS
41 rue des Magasins, au premier.
IL sera vendu lundi, 9 du courant, à quatre heures et demie à la presse à coton Orléans,
[illegible] balles coton [illegible]
Pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant. 9 jan

ACTIONS DU RAILROAD PONTCHARTRAIN
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu lundi 9 du courant, à la Bourse St. Louis, [illegible] actions du fonds capital de la Compagnie du railroad Pontchartrain sur lesquelles $100 ont été payées par action.
Conditions: Comptant 9 jan

PAR E. TASTET,
136 rue de Chartres.
Vente de Bottes, Souliers et Brodequins par catalogue.
IL sera vendu lundi prochain, 9 janvier, à 10 heures, à la [illegible] [illegible] consistant en un choix assorti de bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants; cuirs [illegible] à la [illegible]
[illegible] 7 janv—3

PAR M. BARNETT Sr
Vente sans réserve.
IL sera vendu lundi 9 du courant, à 10 heures, à son magasin, No. 14 rue de Chartres.
Un bel assortiment d'articles de quincaillerie et de boites à [illegible] [illegible]
[illegible] chapeaux, souliers et [illegible] 40 barils de pommes et [illegible] 20 barils [illegible] de première qualité, [illegible] excellent [illegible] 10 barils riz de la Caroline du Sud.
7 janv

PAR H. d'HYNN.
Vente des Gardiens du Port.
Il sera vendu lundi, 9 du courant à dix heures, au No. 40 [illegible] [illegible]
[illegible] 6 jan

PAR VIGNIÉ & DE VERGES.
Succession de Victor [illegible].
EN vente d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, [illegible] le 27 décembre 1842, il sera vendu à l'encan, [illegible] 9 janvier à [illegible] rues Chartres et [illegible]
[illegible]
20 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET
136, rue de Chartres.
IL sera vendu mardi, 10 janvier à 10 heures, dans [illegible] à l'encan,
6 caisses coton blanc,
4 do [illegible]
[illegible] de marchandises sèches et d'habillements. 10 janv—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vin [illegible] supérieur de Tarragone, à l'encan.
MARDI prochain, 10 du courant, à onze heures A. M., au No. 17 rue Bienville, entre les rues Bourgogne et Dauphine, il sera vendu, pour clore une consignation—
95 pipes Vin vieux de Porto supérieur de Tarragone, importé à bord du brick Harriet, depuis un [illegible] Vente positive.
Conditions: [illegible] 7 janv—3

HUILE DE BALEINE.
PAR J. A. BEARD & Co.
40, rue des Magasins.
IL sera vendu à l'encan, mardi 10 du courant, à 6 heures, au magasin rue Poydras No. 44:
36 barriques Huile blanche de baleine, supérieure,
47 do. do. do.
Vendu pour le compte de l'expéditeur.
Conditions—comptant. 7 janv—3

Vente positive et sans réserve de biens-fonds de grande valeur.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mercredi 11 du courant, à midi, à l'Arcade Exchange, rue des Magasins:
Les propriétés de valeur ci-après, et la maison [illegible] [illegible]
[illegible]

Vente de l'ambout Persian
PAR HEWLETT & CENAS
IL sera vendu mardi, à midi, à l'Arcade de la [illegible]
[illegible]
Conditions: comptant. 6 jan

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu mardi, 17 janvier 1843, à midi à la Bourse [illegible] St. Louis, [illegible]
[illegible]

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL & EMANCIPATION INTELLECTUELLE.

NOUS avons l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans qu'à l'application de nos procédés de la méthode d'instruction, [illegible]
[illegible]
Nous y publions le Premier livre de Télémaque, anglais-français et en anglais, avec une instruction sur la [illegible]
[illegible]
J. B. MONTAT.
[illegible]
MORET, rue [illegible]
NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp.

LA société connue en cette ville sous la raison Picot & [illegible] [illegible] ce jour, par consentement mutuel. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1842.
F. LAVILLE,
A. PICOT
31 dec—4 jour

FARINE.—[illegible] en débarquement d'un chaland [illegible] à vendre par SHULTZ, MADDEN & LEACH, 26 Poydras
[illegible] jan

TOILE, Corde et ficelle d'emballage—[illegible] rouleaux et [illegible] [illegible] à vendre par
SHULTZ, MADDEN & LEACH, 26 Poydras
3 janv

[illegible] de Buttes, [illegible] à vendre par
SHULTZ, MADDEN & LEACH, 26 Poydras

FUTAILLE—75 balles en magasin et à vendre par
SHULTZ, MADDEN & LEACH,
3 janv 26, Poydras

CAFE de Rio—Nouvelle récolte, bonne qualité, en débarquement du navire Wonder [illegible] et en magasin à vendre par
3 jan—15 JOSHUA DIXON, 19 Royale.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE, DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.

No. 48, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord un bel assortiment de marchandises, [illegible] [illegible]
FUSILS.—Un grand et bel assortiment simples et à deux coups, [illegible]
FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: [illegible]
FERREMENT DE CABINET.—Une grande quantité [illegible]
INSTALLATION DE SONNETTES—Savoir: ressorts [illegible]
OUTILS DE MECANIQUE.—[illegible]
COUTELLERIE.—Consistant en couverts de table à [illegible]
USTENSILES DE CUISINE—[illegible]
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—[illegible]
GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES, [illegible] COELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
WILLIAM A. RYAN.

A VENDRE—[illegible] caisses blanc de baleine [illegible] New-Bedford,
[illegible] chaînes en fer de Suède,
[illegible] do. do. américaines,
[illegible] sacs café de Rio,
[illegible] bordages de Manille et goudronnée,
[illegible]
[illegible] barriques huile de baleine.
A vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras
20 dec encoignure Magasins.